

[VERSION 2 : 26 décembre 2023]

Février 2024

Géométrie

La photographie comporte au moins une forme ou un motif géométrique qui s'impose de manière claire et évidente. Il peut s'agir d'une ou de plusieurs lignes ou figures géométriques (cercle, carré, courbe, sphère, cône, triangle, etc.). Le sujet traité peut autant se trouver dans un espace urbain ou en milieu naturel et reproduire une réalité concrète ou abstraite.

Avril 2024

Libre

Laissez libre cours à votre inspiration et à votre imagination.

Juin 2024

Musique

La photographie doit, par un élément, toucher à l'essence de la musique ou à l'émotion d'un moment musical. Sans se limiter à cette liste, il peut s'agir d'une ou de plusieurs personnes jouant un rôle actif ou passif dans l'univers de la musique comme un chanteur, un musicien, un spectateur, un luthier ou un compositeur ou d'un objet rappelant cet univers comme un instrument, une partition, une pochette d'album ou de l'équipement de production.

Août 2024

Les métiers

La photographie doit mettre en valeur une occupation du point de vue des tâches qu'une personne a à accomplir et doit présenter de manière claire et évidente la pratique du métier. La photographie doit comporter une composante significative (humaine ou non) contenant un élément explicatif au métier exercé. Il peut s'agir d'un métier de rue ou en établissement, d'un métier technique ou artistique, intellectuel ou manuel.

Octobre 2024

Sous la pluie

Le phénomène de la pluie doit être évident. Il peut s'agir aussi bien de gouttes de pluie qui tombent du ciel, ruissellent sur une fenêtre ou s'abattent au sol ou du mouvement que provoque la pluie sur un plan d'eau (flaque, lac, etc.) ou d'autres surfaces. La pluie peut être prise en vitesse rapide (gouttes figées) ou à vitesse lente (effet de filet).

Novembre 2024

Moyen de transport

La photographie doit présenter un moyen de transport motorisé ou non (routier, maritime, ferroviaire ou aérien) dans son entièreté ou offrir une vue partielle de son ensemble, dans lequel cas les éléments présentés doivent permettre de tirer la déduction qu'il s'agit bien d'un moyen de transport. La photo peut capturer un moyen de transport en mouvement ou à l'arrêt.